

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT ALPINIEN
DELIBERATION N° 2025-008
Portant sur les taux fiscaux

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame CHABANT Evelyne, Maire.

Date de convocation : 28/03/2025

ETAIENT PRESENTS (*par ordre de mandat puis par ordre alphabétique*) : Mme CHABANT Evelyne - M. RICHIN Joël - M. PERREAUT François - M. ALLOCHON Bernard - Mme BIELLI Sylvie - Mme CARNET Laurianne - Mme CHABANT Agnès - M. DEPARDIEU Patrick.

Excusés : Mme BILLEGA Nicole

Mme BIELLI Sylvie est désignée comme Secrétaire de séance

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
9	8	0	8	8	8	0

Objet : Taux fiscaux 2025

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, le Conseil Municipal propose de conserver les taux de 2024 comme suit :

Taxe foncière bâti TFB	taux voté	33.84 %
Taxe foncière non bâti TFNB	taux voté	41,03 %
Taxe Habitation sur les résidences secondaires THRS	taux votés	8.31%

Et CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision

Transmis le 16/04/2025

Affiché le 16/04/2025

Le 11/04/2025

**Le Maire,
Evelyne CHABANT**

